ASSEMBLÉE
NATIONALE

Jean-Luc PERAT
Député
Conseiller Général

Canton d'Avesnes sur Helpe Nord
[illegible]
Canton d'Avesnes sur Helpe Sud
Avesnelles
Beaumont-en-Cambrésis
Boulogne-sur-Helpe
Clairfayts
Dompierre
Floyon
Grand Fayt
Haut Lieu
Larouillies
Marbaix
Petit Fayt
Rainsars
Sains du Nord
Canton d'Hautmont
Beaufort
Boussières sur Sambre
Eclaibes
Hautmont
Limont Fontaine
Neuf Mesnil
Saint Remy du Nord
Canton de Landrecies
Bousies
Floyon
Fontaine au Bois
Forest en Cambrésis
Landrecies
Le Favril
Maroilles
Preux au Bois
Prisches
Robersart
Canton de Solre le Château
Cerfontaine
Féronnerie
Genelles
Rousignies sur Aux
Thonnes
Clairfayts
Dourlers
Dimechaux
Dimont
Eccles
Hestrud
Lez-Fontaine
Liessies
Sars Poteries
Solre le Château
Solrinnes
Canton de Trélon
Anor
Barres
Eppe Sauvage
Féron
Fourmies
Glageon
Moustier en Fagne
Ohain
Trélon
Wallers en Fagne
Wignehies
Willies

Pour me contacter
Permanence de Monsieur le Député 28 avenue de la gare 59440 AVESNES SUR HELPE ☎ 03 27 57 01 57 🖷 03 27 57 05 10
www.perat.fr contact-depute@perat.fr
Ou à l'Assemblée nationale 126 Rue de l'Université 75355 PARIS 07 SP

Le 16 septembre 2010

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Monsieur le Président de la République
Palais de l'Elysée

55 avenue du faubourg Saint Honoré
75008 PARIS

Objet : Pour le retour en France de Florence Cassez

Monsieur le Président de la République,

Le Mexique vient de refuser, une nouvelle fois et de manière unilatérale, à notre compatriote Florence Cassez, son dernier droit : celui d'exécuter sa peine en France auprès des siens et ce, malgré son renoncement à prouver son innocence qu'elle a toujours clamée, depuis son arrestation.

Il s'agit pour elle, d'une condamnation à mort. Nous ne voulons pas en être complices.

Le Chef d'Etat que vous êtes, n'est pas resté insensible à cette injustice faite à Florence Cassez, puisque vous vous êtes personnellement saisi de ce dossier depuis 2008.

C'est pourquoi, face à la décision, pour le moins choquante des autorités mexicaines, nous vous sollicitons à nouveau afin que la France intervienne fermement et sans délais, par tous les moyens légaux pour obtenir le retour de Florence Cassez.

Dans votre action, vous aurez derrière vous, tous les hommes et les femmes, épris de justice, du respect des droits de l'Homme et qui sont blessés et révoltés par le sort réservé à Florence Cassez.

Par avance, ses parents, sa famille, ses amis, et tous ceux qui la soutiennent, vous en expriment leur profonde et respectueuse reconnaissance.

Jean-Luc PERAT
Député
Conseiller Général